

## PROGRAMME DE FORMATION

### Module 1

## Mettre en place et conduire un plan d'actions « EET-compatible »

## Contexte

Ce premier module de formation est à destination des « relais du DEET » ayant vocation à intervenir auprès des techniciens ou référents techniques, pour permettre la bonne compréhension du dispositif et pour donner les clés pour une mise en œuvre opérationnelle. Elle est orientée autour de deux axes :

- La mise en perspective du DEET dans l'élaboration d'une stratégie patrimoniale orientée éco énergie tertiaire (échelle bâtiment et échelle parc),
- La mise en place d'un plan d'actions selon les quatre leviers cités dans le dispositif.

L'objectif principal est de faire intégrer le dispositif éco énergie tertiaire dans une stratégie patrimoniale, et non pas comme un sujet indépendant. Il est donc nécessaire, dans un premier temps, que les stagiaires soient en mesure d'expliquer les enjeux d'une démarche de gestion patrimoniale et les principales étapes de gestion active de patrimoine, en intégrant notamment mais pas uniquement les enjeux de sobriété énergétique.

Dans un second temps, les stagiaires devront être capable d'orienter les assujettis vers des plans d'actions concrets et pertinents selon les 4 axes d'actions. Ainsi, la deuxième partie de la formation s'attachera à la mise en place d'une démarche d'économies d'énergie mêlant travaux sur l'enveloppe et les équipements des bâtiments, l'optimisation et l'exploitation de ces derniers, et la sensibilisation des occupants par les écogestes et des gestionnaires par les actions à faible investissement.

Enfin, compte tenu du rôle qui sera confié aux relais du DEET, la formation s'attache également :

- D'une part à évoquer les principales actualités autour du DEET (textes, OPERAT...) et les outils pour se mettre à jour de ces actualités,
- D'autre part à préparer les relais du DEET aux modalités d'animation des prochaines séquences d'information ou de formation qu'ils seront susceptibles d'organiser.

## Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître les principaux acteurs et les différentes phases de l'élaboration de la stratégie patrimoniale d'un assujetti ;
- Savoir intégrer les enjeux et objectifs du dispositif éco énergie tertiaire dans la stratégie patrimoniale de l'assujetti ;
- Maîtriser les principales actions possibles pour la mise en œuvre opérationnelle du dispositif éco énergie tertiaire ;
- Concevoir un plan d'actions « éco énergie compatible » en intégrant les besoins de l'assujetti ;
- Connaître les principales techniques d'animation pour décliner la formation dans les territoires.

## Public

Cette formation s'adresse aux « relais du DEET » inscrits au réseau, à savoir :

- Les services de l'État, en particulier, DREAL et DDT(M),
- Les économistes de flux du programme ACTEE,
- Les conseillers en énergie partagés mis en place par l'ADEME,
- Les chambres de commerces et d'industrie, via leurs référents énergie,
- Les chambres des métiers et d'agriculture, via leurs référents énergie,
- Les partenaires publics locaux des collectivités, comme les associations locales ou régionale de l'énergie, les agences techniques départementales ou les syndicats d'énergie,
- D'autres acteurs qui peuvent faire sens (comme les associations ou organismes publics impliqués dans la gestion et la rénovation des bâtiments).

## Pré-requis

- Avoir une connaissance de la partie réglementaire du dispositif éco énergie (tous les documents sont en accès libre sur le groupe de travail « relais du DEET » présent sur Expertises.Territoires) :
  - Par le visionnage des différents webinaires ;
  - Par la consultation des supports de la formation « éco énergie tertiaire : les obligations d'économie d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire »

## Outils et méthodes pédagogiques

- Exposés méthodologiques et théoriques
- Études de cas et mises en situation
- Retours d'expérience
- Quizz et questions flash tout au long de la formation
- Autres méthodes pédagogiques utiles (nuages de mots, sondages...)

## Modalités d'évaluation

Questionnaire en fin de formation

## Durée du module

2 jours soit 13h de formation

## Dates et lieux

Quatre sessions sont organisées en 2023 :

- 26 et 27 septembre 2023 à Lyon (locaux du SIGERLY, 1, esplanade Miriam Makeba, Villeurbanne)
- 11 et 12 octobre à Strasbourg (DDT67, 1 rue Montet, 67000 Strasbourg)
- 28 et 29 novembre à Paris (Espace La Rochefoucauld, 11 rue La Rochefoucauld, 75009 Paris)
- 13 et 14 décembre à Nantes (Maison de l'Administration Nouvelle, 9 Rue René Viviani, Nantes)

Plusieurs sessions sont organisées en 2024, dont :

- 16 et 17 janvier 2024 à Lyon (locaux du Cerema Territoires et Ville, 2 rue Antoine Charial, Lyon)

## Tarifs

La participation est gratuite pour les « relais du DEET » inscrits sur Expertises.Territoires. En revanche, la participation aux frais de déplacement (transports, nuitées et repas) ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

## Programme détaillé

### Premier jour

*Début de la formation : 9h30*

#### Introduction et actualités

Élaboration d'une stratégie patrimoniale orientée éco énergie tertiaire : un exemple sera suivi tout au long de cette séquence.

- L'organisation, une réflexion au cœur de la stratégie
- La connaissance du parc, une étape indispensable
- La définition et la formalisation de la stratégie
- La planification technique, économique et temporelle des actions
- La conduite des actions : les points clés pour suivre
- Le suivi de l'état énergétique et des évolutions du parc

#### La pérennisation de la démarche

#### Le financement des actions

*Fin de la formation à 17h30*

### Deuxième jour

*Début de la formation : 9h00*

#### Élaborer un plan d'actions selon 4 axes

- Axe 1 : les démarches faibles investissements
- Axe 2 : la performance intrinsèque de l'enveloppe
- Axe 3 : l'optimisation des équipements
- Axe 4 : l'optimisation de l'exploitation

#### Exercice pour la définition d'un plan d'actions en fonction de l'état initial des bâtiments

#### Ressources et techniques d'animation

#### Conclusion et évaluation de la formation

*Fin de la formation à 17h00*

## Intervenants

Cerema

## Accessibilité de l'offre aux personnes en situation de handicap

Contact référent handicap : [naima.ait-el-hadj@cerema.fr](mailto:naima.ait-el-hadj@cerema.fr)

## Contact et inscriptions

L'inscription est gratuite, mais obligatoire. Le nombre de place est limité à 15 personnes.  
Pour plus d'informations et pour s'inscrire : [eco-energie-tertiaire@cerema.fr](mailto:eco-energie-tertiaire@cerema.fr)